

- Prise de compétence partielle Eaux Pluviales pour promouvoir une gestion à la parcelle
- Présentation d'un projet spécifique à Ferney Voltaire

Guillaume MARSAC
Communauté de Communes du Pays de Gex

Mardi 20 mai 2014

SOMMAIRE

- **Présentation du territoire**
- **Contexte de la politique eaux pluviales menée sur le Pays de Gex**
- **Un territoire à enjeux sur la gouvernance de l'eau pluviale**
- **Contexte de la prise de compétence partielle Eaux Pluviales**
- **Objectifs de la prise de compétence partielle Eaux Pluviales**
- **Présentation d'un projet sur le Pays de Gex, le PSD Ferney Voltaire Grand Saconnex**
- **Contrainte du projet sur la gestion des Eaux Pluviales**
- **Principe de gestion des eaux pluviales du projet**
- **Préconisations mises en œuvre**
- **Conclusions**



Présentation du territoire

Un territoire en plein développement au sein du bassin de vie genevois...



- Territoire de **400 km²** situé au nord est du département de l'Ain, proximité immédiate de Genève
- Environ 82 000 habitants avec **forte croissance démographique (+ 3 à 4 % /an)**
- **Communauté de Communes du Pays de Gex** en 1996 (27 communes). 12 compétences dont AEP, EU, Contrat de rivières, aménagement du territoire, etc.
- Particularités : Frontière administrative (communes, états) mais **pas de frontière hydrologique**

Contexte de la politique eaux pluviales menée sur le Pays de Gex

1996 à 2013, compétence exclusivement communale, avec diversités de politiques ou d'absence de politique...

- > gestion prioritaire du risque d'inondation (réalisation de quelques bassins de rétention) ;
- > politique du tout tuyau ;
- > absence de réflexion à l'échelle du bassin versant ;
- > absence de contrôle des nouveaux raccordements privatifs;
- > une politique à l'échelon uniquement communale.

2005 – 2012 : Réalisation du contrat de rivière Pays de Gex Léman, transfrontalier avec le Canton de Genève en Suisse.

- > réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales par sous bassins versants remis aux communes comme outil guide dans le cadre des orientations d'aménagements et projets de travaux
- > Suivi de cet outil et mise en œuvre trop limitée



Un territoire à enjeux sur la gouvernance de l'eau pluviale

Un territoire en pleine mutation conduisant à accroître les problématiques liées à la gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques.

- Imperméabilisation des terres, réduction des espaces naturels (zones humides, cours d'eau)
⇒ Réduction des capacités naturelles d'infiltration et de diffusion des écoulements,
⇒ Aggravation des débits d'étiages des petites rivières gessiennes
- Concentration rapide des eaux pluviales et augmentation des pointes de débits aux exutoires
Gestion des surdébits, des érosions de berges et augmentation des risques d'inondation
- Apports de pollution par temps de pluie pouvant être préjudiciables pour les milieux aquatiques
- Extensions des zones urbaines et des infrastructures de transport non coordonnées
susceptibles d'aggraver les effets néfastes du ruissellement pluvial



Contexte de la prise de compétence partielle Eaux Pluviales

- **2012** : étude pour la reprise de la compétence Eaux pluviales par la CCPG
 - Menée avec l'assistance d'un BE externe pour faire le bilan du fonctionnement actuel, l'impact du contrat de rivière, les orientations à donner,...
 - Près de 2 ans de concertation avec les communes membres et d'études de cas sur 3 échantillons de communes,
 - Orientation vers une prise de compétence partielle, uniquement sur l'ingénierie.
- **Février 2014** : Adoption des nouveaux statuts de la CCPG avec reprise partielle de la compétence Eaux Pluviales par la CCPG et gestion et travaux des milieux aquatiques.
- Embauche d'un ingénieur référent Eaux pluviales au sein du service Eau et Assainissement (mais financé par le Budget Général de la CCPG, voire des communes à terme, et financement des institutionnels?...),



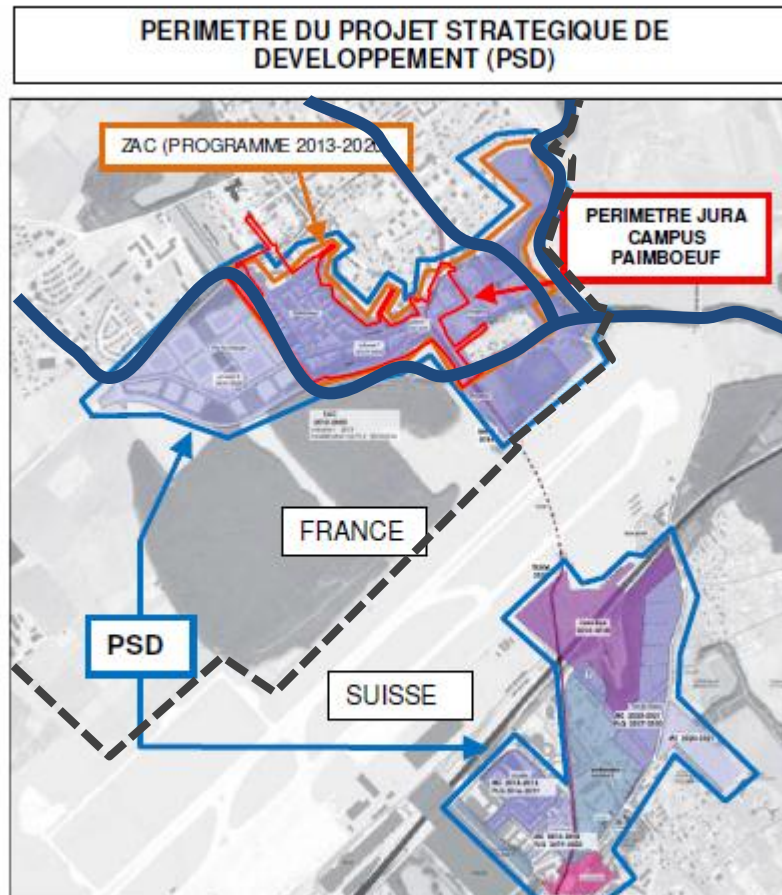
Objectifs de la prise de compétence partielle Eaux Pluviales

- Assistance technique aux communes pour l'instruction des permis de construire ;
- Remise à jour d'un schéma directeur des eaux pluviales;
- Rédaction d'un règlement de service Eaux pluviales à intégrer aux documents d'urbanismes (PLUi,...) avec incitation forte sur la gestion à la parcelle;
- Assistance au service contrôle de branchement pour la mise en conformité sur le domaine privé avec, si possible, incitation à la gestion à la parcelle;
- Étude sur les opportunités Eaux Usées/Pluviales lors de mise en séparatifs de réseaux anciennement unitaires;
- Mise à jour du SIG des réseaux d'eaux pluviales;
- Étude mobilité cours d'eau à conduire avec le service Gestion des Milieux Naturels (contrats corridors et rivières n°2 à lancer);
- Transposition de ces orientations à l'échelle de l'agglomération du Grand Genève afin d'envisager des recommandations transfrontalières (et inter départementales) sur la gestion des eaux pluviales (Genève étant en aval d'un bassin versant français...).



Présentation d'un projet sur le Pays de Gex, le PSD Ferney Voltaire Grand Saconnex

Le PSD s'étend de part et d'autre de l'Aéroport International Genève-Cointrin et de la frontière franco-suisse, autour de l'axe de futur tramway Grand Saconnex - Ferney-Voltaire :



- Côté français, un total de 65 ha concernés dont 36 ha à aménager,
- 2550 logements prévus d'ici 2030,
- 9 ha de zone d'activité,
- Un projet monté dans le cadre d'une ZAC,
- Un projet porté par la CCPG avec création d'une SPL.

Contrainte du projet sur la gestion des Eaux Pluviales:

- Une gestion foncière sensible tant sur ces aspects économiques (prix du m² élevé) que d'usage (voirie, transport doux, eaux pluviales,...),
- Une zone mixte à gérer (zone déjà aménagée avec remembrement urbain, zone à aménager avec densification minimale,...),
- Des zones inondables déjà identifiées sur le secteur (aléas faible à moyen en amont et aval du projet),
- Une impossibilité géotechnique d'infiltrer dans le sol sur ce secteur,
- Une gestion à la parcelle des eaux de pluies prioritaires,
- Un milieu récepteur en aval immédiat du projet,
- Le respect des prescriptions du SDAGE et du contrat de rivière en matière de gestion des eaux pluviales :
 - 15l/s sur 30 ans;
 - Renaturation des berges des ruisseaux fortement anthropisées historiquement;
 - Contrainte qualitative des rejets dans des rivières de faibles débits et transfrontalières, avec rejet aval dans Léman;



Principe de gestion des eaux pluviales du projet

LEGENDE



Bassin versant correspondant à un aménagement neuf :

- Espaces publics : régulation des EP : 15L/s/ha - T=30ans
- Espaces privés : régulation des EP : 15L/s/ha - T=30ans



Exutoire EP principal sur le Nant (rejet EP public + privé)



Exutoire EP privé sur le Nant



Bassin versant correspondant à un réaménagement de voie existante (BHNS) :

- Stabilité des débits (compensation de l'imperméabilisation supplémentaire à raison de 15L/s/ha - T=30ans)



Bassin versant correspondant à des réaménagements de voies existantes :

- Espaces publics : suivant emprise disponible, pré-traitement des petites pluies par filtration à travers des noues
- Espaces privés existants : inchangés
- Espaces privés neufs (acquisitions) : régulation des EP : 15L/s/ha - T=30ans



Ruisseau Le Nant - tracé existant maintenu



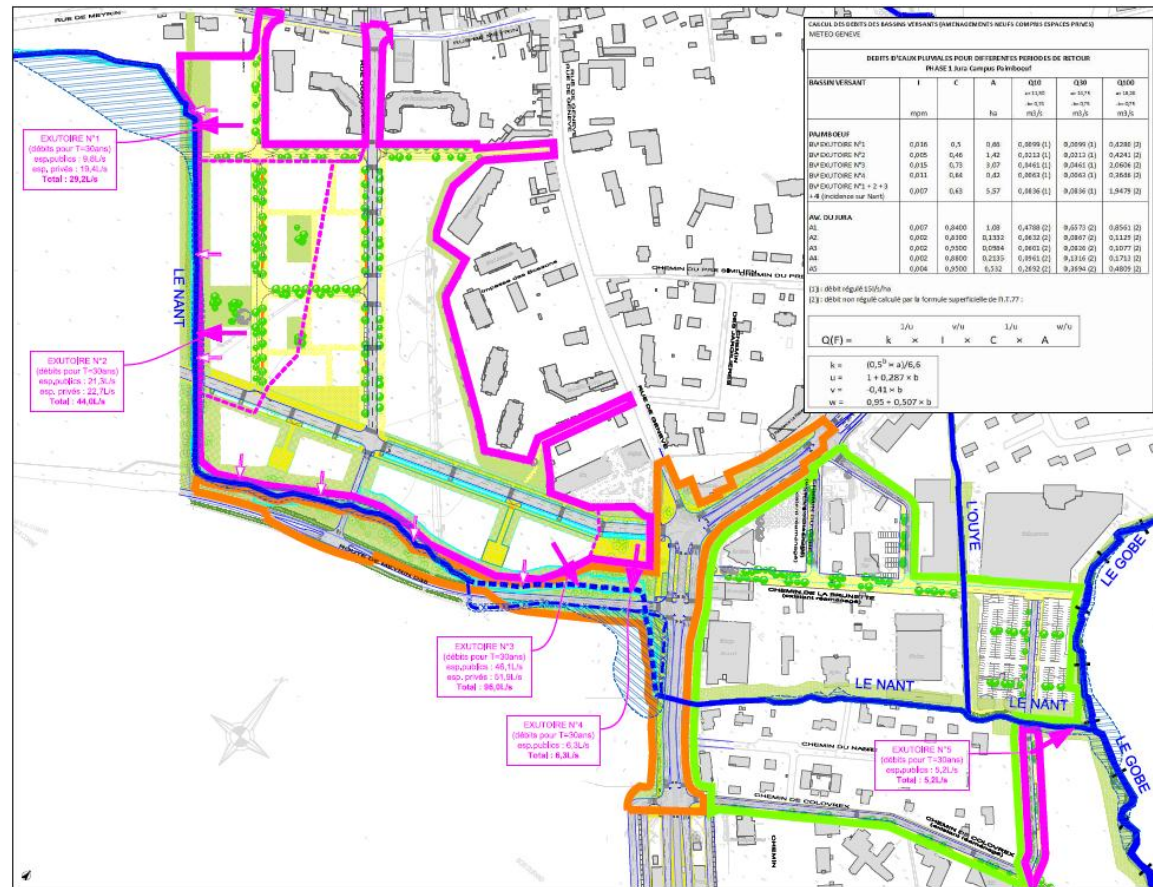
Ruisseau Le Nant - tracé existant supprimé (RD35)



Ruisseau Le Nant - tracé après rectification



Zones inondables existantes T=100ans (1)



Préconisations mises en œuvre

- Rendre les espaces publics auto-suffisants à l'échelle des Sous Bassins Versants,
- Une gestion des eaux pluviales à la fois sur les espaces publics et sur les espaces privés avec un objectif commun de 15 l/s/ha sur T 30 ans,
- Une orientation architecturale qui oriente l'aménageur sur du stockage en toiture terrasse de manière privilégié,
- Des noues paysagères sont créées sur les espaces publics pour recevoir les débits des espaces privés mais également l'eau de ruissellement des espaces publics, permettant un stockage, un premier traitement, et une restitution différé au milieu naturel en aval immédiat (problème d'érosion de berge notamment...), un équivalent de près de 2 m³/ml de stockage est créé sur les espaces publics,
- Les eaux pluviales issues des bâtiments privés se rejettent dans les noues des espaces publics par des noues secondaires privés,
- Principe de dépollution des noues étudiées (phytoremédiation) afin d'évaluer l'impact sur le milieu naturel,
- Disposition inscrites dans le règlement de la ZAC et imposées à l'aménageur par l'intermédiaire de fiches de lots.



Conclusions

- Une gouvernance globale de l'eau pluviale sur le Pays de Gex complexe mais nécessaire au regard de la protection des biens et des personnes mais également du milieu naturel pour les problématiques d'érosions et de soutien des débits d'étiages,
- La nécessité de créer des outils et règlements applicables à retranscrire dans les documents d'urbanismes réglementaires afin de pouvoir les faire appliquer (prévoir de l'espace pour gérer les eaux à la parcelle),
- La réalisation d'un projet ambitieux sur Ferney Voltaire, notamment sur la gestion des eaux pluviales, qui pourra servir de vitrine locale sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre et de laboratoire sur son exécution, son entretien futur, et son efficacité.



Merci de votre attention

